



**SOCIÉTÉ AGRO-PASTORALE DE GUINÉE**



**CODE DE CONDUITE VIS-À-VIS DES  
PARTENAIRES ET FOURNISSEURS  
DE SOPAGRO**



[www.sopagro.com](http://www.sopagro.com)



+224 620 45 14 85



[contact@sopagro.com](mailto:contact@sopagro.com)

1. Introduction -----	2
2. Principes Fondamentaux-----	2
a. Intégrité et Éthique -----	2
b. Transparence et Redevabilité -----	2
c. Respect des Droits de l'Homme -----	2
3. Attentes Envers les Partenaires et Fournisseurs -----	3
a. Conformité Légale -----	3
b. Responsabilité Sociale-----	3
c. Protection de l'Environnement -----	3
d. Compétition Loyale-----	3
4. Engagements de SOPAGRO -----	4
5. Mécanismes de Vérification et de Signalement -----	4
a. Audit et Contrôle -----	4
b. Signalement des Infractions-----	4
c. Sanctions en Cas de Non-Conformité-----	4
6. Engagement envers une Amélioration Continue-----	5

## **Code de Conduite Vis-à-Vis des Partenaires et Fournisseurs de SOPAGRO**

### **1. Introduction**

Chez SOPAGRO, notre succès repose sur des relations solides, basées sur la confiance mutuelle, la transparence et la collaboration éthique avec nos partenaires et fournisseurs. Le présent Code de Conduite définit les attentes et engagements qui régissent nos interactions pour garantir des pratiques commerciales respectueuses, légales et responsables à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. En adhérant à ce Code, nos partenaires et fournisseurs participent activement au maintien des standards éthiques élevés qui caractérisent SOPAGRO.

### **2. Principes Fondamentaux**

Nos relations avec les partenaires et fournisseurs reposent sur des valeurs fondamentales d'intégrité, de responsabilité et de respect mutuel. À ce titre, nous attendons des tiers avec lesquels nous collaborons qu'ils partagent et appliquent ces principes dans leurs pratiques quotidiennes.

#### **a. Intégrité et Éthique**

- Respect des lois et règlements applicables, au niveau local et international.
- Interdiction de toute forme de corruption, pots-de-vin ou pratiques frauduleuses.
- Engagement à prévenir tout conflit d'intérêt pouvant compromettre les décisions commerciales.

#### **b. Transparence et Redevabilité**

- Communication ouverte, honnête et transparente dans toutes les relations commerciales.
- Conservation de registres et documents précis pour favoriser une traçabilité des transactions.
- Coopération avec SOPAGRO dans le cadre d'audits ou enquêtes liés aux standards de conformité.

#### **c. Respect des Droits de l'Homme**

- Engagement à respecter et promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs.
- Adhésion aux principes de travail décent définis par l'Organisation internationale du travail (OIT).

### **3. Attentes Envers les Partenaires et Fournisseurs**

SOPAGRO établit des attentes claires concernant les comportements et pratiques des partenaires et fournisseurs dans divers domaines :

#### **a. Conformité Légale**

- Respect strict des lois relatives à la fiscalité, au commerce, à la santé et sécurité, et à l'environnement.
- Mise en œuvre de politiques visant à prévenir les activités illicites, notamment le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale.

#### **b. Responsabilité Sociale**

- Refus de toute forme de travail forcé, de travail des enfants ou de discrimination en milieu professionnel.
- Garantie d'un environnement de travail sain et sûr pour tous les employés.
- Paiement des salaires équitables et respect des horaires de travail conformes à la législation.

#### **c. Protection de l'Environnement**

- Minimisation des impacts environnementaux par une gestion responsable des ressources naturelles.
- Respect des réglementations environnementales et adoption de pratiques durables, telles que la réduction des émissions ou le recyclage des matériaux utilisés.

#### **d. Compétition Loyale**

- Respect des règles de la concurrence et des engagements contractuels.
- Abstention des pratiques déloyales visant à influencer indûment le marché ou à nuire aux concurrents.

## 4. Engagements de SOPAGRO

SOPAGRO s'engage à favoriser un environnement propice à une collaboration mutuellement bénéfique avec ses partenaires et fournisseurs :

- **Équité et Neutralité** : Tous les partenaires potentiels seront évalués uniquement sur la base de leur mérite, compétences et alignement avec nos exigences.
- **Divulgence d'informations** : SOPAGRO fournit des directives claires et un accès transparent aux documents essentiels pour permettre au partenaire de remplir ses obligations.
- **Soutien et Développement** : Nous encourageons nos partenaires à adopter des pratiques exemplaires via des formations ou informations sur les standards requis.

## 5. Mécanismes de Vérification et de Signalement

### a. Audit et Contrôle

SOPAGRO se réserve le droit de vérifier périodiquement les pratiques des fournisseurs pour s'assurer qu'ils respectent les principes énoncés dans ce Code. Des audits peuvent être menés avec un préavis raisonnable.

### b. Signalement des Infractions

Tout comportement contraire aux valeurs ou dispositions de ce Code doit être signalé immédiatement via nos canaux dédiés :

- **Procédure de signalement sécurisé** : [email ou plateforme externe].
- SOPAGRO garantit la confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles.

### c. Sanctions en Cas de Non-Conformité

En cas de non-respect avéré du Code, des mesures pourront être prises, allant de l'application de solutions correctives à la résiliation du partenariat en fonction de la gravité du manquement.

## 6. Engagement envers une Amélioration Continue

SOPAGRO considère la collaboration avec ses partenaires et fournisseurs comme une opportunité d'apprentissage mutuel et d'amélioration continue. Dans cet esprit, nous encourageons les suggestions et initiatives visant à renforcer nos pratiques respectives.

Ce Code de Conduite vise à établir un partenariat durable, respectueux et transparent entre SOPAGRO et ses fournisseurs. En appliquant ces principes, nous contribuons ensemble à une chaîne d'approvisionnement éthique et responsable, propice à un impact positif à long terme.

Pour toute question relative à ce Code, veuillez contacter notre département Conformité à email ou téléphone +224 620451485.

10 JAN. 2023

Le Directeur Général



Eloi César TOLHO